

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Saverne

Commune de WINGEN SUR MODER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers

élus : 19

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2016

En fonction : 19

Le 12 octobre 2016, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick DHAINAUT, Maire.

Présents : 15

**Présents :**

Mme DOERFLINGER Christine, M. KNIPPER Francis, Mme GANGLOFF Christine, Maires adjoints, Mme ALVES MUTSCHLER Elisa, Conseillère Municipale Déléguée, Mme BRUNNER Magdalena,

Mme MARTIN Brigitte, Mme HUNSINGER Simone, M. DETTWILLER Michaël, M. KEMPFER Emmanuel,

M. BARIDO Nicolas, Mme BUNGUN-MULHEIM Isabelle, M. CUNRATH Sylvain, M. RUCH Denis, Mme Estelle BARIDO, conseillers municipaux

**Absents Pouvoirs :**

M. DORSCHNER Christian pouvoir à M. BARIDO

M. SEBASTIAN Philippe pouvoir à Mme BURGUN MULHEIM

**Excusée :**

Mme GEBHARDT Béatrice

**Absente :**

Mme MANGIN Audrey

**Secrétaire de Séance :** Mme BARIDO Estelle

Date de Convocation :

05/10/2016

La Séance est

ouverte à :

19 h

**ORDRE DU JOUR**

1. Compétence nouvelle : Communauté de Communes : « Aménagement numérique »

---

**POINT 1**

**COMPETENCE NOUVELLE : COMMUNAUTE DE COMMUNES – « AMENAGEMENT NUMERIQUE »**

---

Le Maire explique l'arrivée prochaine de la fibre optique dans chaque foyer alsacien.

Il expose son entretien avec un responsable de l'entreprise ROSACE, titulaire du marché.

Deux armoires de branchement vont être installées pour la fibre optique, une dans la rue de la Poste, l'autre près du parking du Restaurant de la Moder.

Le montant du branchement de chaque foyer sera d'environ 178 € ; multiplié par 700 foyers le montant total sera de plus de 120.000 €.

Lors du dernier bureau de la Communauté de Communes, il a été proposé que celle-ci prenne en charge cette nouvelle compétence. Pour cela, chaque commune doit déléguer celle-ci à la communauté de communes.

S'en suit un long débat au cours duquel chacun a pu poser ses interrogations.

- Quel est l'avantage d'avoir la fibre ?
- Quel sera le débit ?
- De quelles communes faisons-nous parti ? Celles en zone prioritaire ou non ?
- Quand la fibre sera-t-elle en place ?
- Les particuliers peuvent-ils choisir de se raccorder ou non ? Est-ce que ce sera refacturé ?

Le Conseil, à la majorité 16 voix pour et 1 abstention, DECIDE

- Que soit transférée à la Communauté de Commune du Pays de La Petite Pierre la compétence „aménagement numérique“ relative à l'établissement et à l'exploitation de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L 1425 du CGCT et que soient modifiés en conséquence les statuts de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre.
- De Charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à
  - o M. le Préfet du Bas-Rhin
  - o M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre.

Le Maire lève la séance à 19h20.